

Après tout, il nous faut dissiper la méfiance qui trop souvent caractérise la relation Est-Ouest si nous voulons progresser dans d'autres domaines, notamment réaliser notre désir commun de freiner la course aux armements qui hypothèque tant de nos ressources et parvenir à des mesures concrètes de limitation des armements et de désarmement. Car, à mon avis, la compréhension mutuelle constitue le préalable indispensable à toute mesure de désarmement.

À cet égard, j'ai été heureux de constater la présence de scientifiques soviétiques à un atelier technique organisé récemment à Ottawa par le gouvernement du Canada. Cet atelier réunissait des experts en communication de données sismologiques venus de 16 pays pour discuter de l'échange de données sur les formes d'ondes sismiques comme moyen de vérifier un éventuel traité d'interdiction complète des essais. C'est aussi avec grande satisfaction que nous avons vu l'Union soviétique apporter son appui à la résolution présentée par le Canada aux Nations Unies sur le rôle de la vérification dans le processus de contrôle des armements et de désarmement. Ces contacts témoignent de l'utilité de la coopération dans ce domaine.

Mais si nous avons le désir de substituer la coopération à l'affrontement, nous ne saurions cependant fermer les yeux sur certaines situations qui sont aux antipodes de la justice ou qui font obstacle à la sécurité. Celles-ci doivent au contraire être reconnues et réglées de manière que puisse s'instaurer une sécurité véritable et durable. Cette approche holistique de la sécurité qui, comme je le disais tout à l'heure, englobe le développement socio-économique, les droits de l'homme, les intérêts de défense nationale et la recherche de mesures viables de contrôle des armements et de désarmement, se retrouve également, pour ce qui est du contexte européen, dans la participation du Canada au processus de la CSCE.

L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), signé à Helsinki le 1^{er} août 1975, traite d'un grand nombre de questions qui reflètent les préoccupations politiques, militaires, économiques et humanitaires des États participants. La dimension humaine se retrouve dans le septième principe, qui porte sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, dans un ou deux autres principes, et dans la troisième corbeille qui traite essentiellement des contacts entre les personnes - la réunion des familles et les visites sur la base des liens familiaux, la plus large diffusion de l'information, la coopération et les échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation.